**     **

|  |
| --- |
| **La détention administrative****des Palestiniens,****un déni du droit** |



**Faculté de Droit Alexis de Tocqueville à Douai**

**Vendredi 15 novembre 2013 de 14 h à 17 h**

***Avec Claude Léostic Présidente de la Plate-forme des ONG françaises pour la Palestine et Roland Weyl, avocat Vice-Président de la FIDH***

La détention administrative est une procédure qui permet à l’armée israélienne de détenir une personne pour une période de six mois renouvelable indéfiniment. Le détenu administratif est emprisonné sans inculpation ni jugement, le plus souvent sur la base de preuves qualifiées de «secrètes» par l’armée et qui ne sont donc accessibles ni au détenu ni à son avocat. Un ordre de détention peut être renouvelé le jour même de son expiration sans que le détenu en soit informé au préalable. Telle qu’elle est pratiquée en Israël, la détention administrative s’accompagne de violations graves des droits fondamentaux des détenus. Malgré les nombreuses condamnations des ONG internationales et du Haut-commissariat aux Droits de l’Homme des Nations Unies, les autorités israéliennes continuent d’y recourir essentiellement à des fins punitives et d’intimidation.

**Rencontre organisée par l’ACAT-France, Amnesty International-France, l’Association France-Palestine Solidarité Nord-Pas de Calais, la Ligue des Droits de l’Homme, le Mouvement contre le Racisme et pour l’Amitié entre les Peuples, et la Plateforme des ONG françaises pour la Palestine.**

***Elle se place au moment où, dans les prisons israéliennes, parti des prisons d’Ofer et du Neguev, un nouveau mouvement s’organise afin d’en finir avec ce déni du droit qu’est la détention administrative. Il est appelé à durer jusque la fin de l’année civile. Notre rencontre de Douai sera un des éléments de la solidarité du Nord-Pas de Calais***